

AFFAIRE N° 3

ADMISSION en non valeur du montant des frais de divers transports par ambulance en 1958 - 1959

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Le Receveur Municipal demande à admettre en non-valeur le montant des sommes irrécouvrables pour frais de transport par la voiture ambulance municipale, de divers malades pour lesquels l'indigence a été constatée, savoir:

Pour l'exercice 1958 .....	45.973 ₣
Pour l'exercice 1959 .....	39.230 ₣

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.